

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE MATÉRIELLE PROMETHEAN

(Version 4.1 : juin 2019)

Contenu :

I. Dispositions générales applicables à l'ensemble des garanties matérielles	page 1
A. Présentation des garanties matérielles de Promethean	
B. Garantie ActivCare standard de Promethean	
C. Garantie ActivCare Plus de Promethean	
II. Niveaux de service de garantie	page 2
A. Retour pour réparation	
B. Remplacement anticipé	
C. Intervention sur site	
D. Installation	
E. Logistique de garantie	page 3
III. Exclusions de garantie	page 4
IV. Divers	page 4
• Défectueux à l'arrivée	
• Exclusions de garantie concernant la lampe	
V. Enregistrement de produits et activation des garanties	page 6
VI. Mentions légales : Droits et restrictions	page 6
A. Accord complet	
B. Divisibilité	
C. Limitation de responsabilité	

I. Dispositions générales applicables à l'ensemble des garanties matérielles**A. Présentation des garanties matérielles de Promethean :**

Promethean offre deux types de garanties : « ActivCare standard » et « ActivCare Plus ». Toutes les garanties sont non transférables et s'appliquent exclusivement aux produits achetés auprès des sociétés du Groupe Promethean ou des partenaires de distribution Promethean agréés.

B. Garantie ActivCare standard de Promethean :

Cette garantie est automatiquement offerte pour l'ensemble des produits matériels Promethean non enregistrés. Le niveau de service et les conditions de garantie offerts par la garantie ActivCare standard varient en fonction du produit. Pour obtenir une liste actualisée des niveaux de service et des conditions spécifiques à un produit, veuillez consulter le tableau récapitulatif de garantie (un lien vers le tableau est fourni ci-dessous). La période de garantie pour tous les produits démarre à compter de la date d'achat du produit Promethean, à moins que le produit soit enregistré sur le portail d'enregistrement Promethean dans les 90 jours suivant la date d'installation ou de configuration, auquel cas la période de garantie pour ces produits enregistrés démarre à compter de la date d'installation ou de configuration. Après l'enregistrement des produits, vous pourrez obtenir un certificat d'enregistrement sur le portail d'enregistrement.

C. Garantie ActivCare Plus de Promethean :

Il s'agit de l'extension et amélioration de la garantie ActivCare standard de Promethean, qui peut être achetée auprès de Promethean ou d'un partenaire de distribution Promethean agréé. Le niveau de service et les conditions de garantie offerts par la garantie ActivCare Plus varient en fonction du produit. Pour obtenir une liste actualisée des niveaux de service et des conditions spécifiques à un produit, veuillez consulter le tableau récapitulatif de garantie (un lien vers le tableau est fourni ci-dessous). La garantie ActivCare Plus doit être activée depuis le portail d'enregistrement Promethean dans les 180 jours suivant la date d'installation ou de configuration du produit, sinon l'extension et les améliorations ne seront pas appliquées et la garantie ActivCare standard sera rétablie pour le produit concerné. Les Conditions générales relatives à l'enregistrement sont disponibles dans la section V, à la fin du présent document. Vous trouverez la liste des types de garanties par pays à l'adresse suivante :

<https://www1.support.prometheanworld.com/fr/content/tous-les-pays-pris-en-charge>

Pour obtenir la liste actualisée des conditions et des niveaux de service de garantie spécifiques à chaque produit et savoir dans le cadre de quelle garantie ils s'appliquent, consultez le tableau récapitulatif disponible à l'adresse suivante : <https://www1.support.prometheanworld.com/fr/content/resume-de-la-matrice-des-garanties>. Par cette référence, les deux documents sont intégrés dans les présentes Conditions générales de garantie matérielle.

II. Niveaux de service de garantie

Promethean offre trois types de service : Retour pour réparation (RFR, Return for Repair), Remplacement anticipé (ARC, Advanced Replacement Cover) et Intervention sur site (OSS, On-Site Support), en fonction du type de garantie (garantie ActivCare standard et ActivCare Plus) qui s'applique au produit : Pour tous les niveaux de service de garantie, le client sera tenu de contacter Promethean au moment de la panne ou de la défaillance. Le support technique de Promethean procèdera alors à un diagnostic en collaboration avec le client.

Pour plus d'informations sur le support de garantie Promethean, consultez notre page Web. Pour plus d'informations sur le support dans une autre langue, sélectionnez les options de langue. Vous trouverez le lien vers le site de support en anglais ci-dessous.

<https://support.prometheanworld.com>

A. Retour pour réparation :

1. Après diagnostic, si un produit est jugé défectueux par le support technique de Promethean, Promethean pourra conseiller au client de procéder à ses frais à la désinstallation du produit et à son emballage pour éviter tout dommage durant le transport en vue de la réparation ou du remplacement par Promethean. Promethean indiquera au client l'adresse à laquelle le produit défectueux devra être retourné.
2. La livraison et le suivi du produit défectueux incomberont au client. Le recours à un expéditeur approprié proposant des services de suivi est conseillé.
3. Après réception, examen et approbation par Promethean, le produit sera réparé ou remplacé à la discrétion de Promethean, qui expédiera ledit produit à ses frais au client. Le client acquittera les frais liés à la désinstallation du produit défectueux et à la réinstallation du produit réparé ou remplacé.
4. Les produits fournis sous garantie en remplacement initial bénéficieront de la période de garantie restante du produit qu'ils remplacent à compter de la date à laquelle Promethean a expédié le produit de remplacement, excepté dans le cas des lampes de remplacement dont la période de garantie est de 90 jours à compter de la date d'expédition.

B. Remplacement anticipé :

1. Après diagnostic, si un produit est jugé défectueux par le support technique de Promethean, Promethean pourra expédier, à sa discrétion et à ses frais, un produit de remplacement avant que le client ne retourne le produit défectueux. Promethean informera le client de la procédure de traitement du retour du produit défectueux à l'aide de l'étiquette de retour préaffranchie accompagnant le produit de remplacement. Le client devra procéder à la désinstallation, à l'emballage et à l'expédition du produit défectueux dans les 30 jours suivant la réception du produit ou de la pièce de remplacement. Le client acquittera les frais liés à la désinstallation du produit défectueux et à la réinstallation du produit réparé ou remplacé.
2. Si Promethean ne reçoit pas le produit défectueux dans les 30 jours suivant son enregistrement par Promethean en tant que produit retourné par le client, Promethean se réservera le droit de facturer au client le prix dudit produit, les frais de transport et tous autres frais accessoires découlant de la fourniture de la pièce/du produit que le client convient de payer. Promethean déterminera le coût de la pièce/du produit en fonction du prix de détail du marché appliqué au même produit ou à un produit similaire.
3. Les produits fournis sous garantie en remplacement initial bénéficieront de la période de garantie restante du produit qu'ils remplacent à compter de la date à laquelle Promethean a expédié le produit de remplacement, excepté dans le cas des lampes de remplacement dont la période de garantie est de 90 jours à compter de la date d'expédition.
4. Si un produit de remplacement expédié en avance est utilisé comme composant d'un produit, défectueux ou non, autre que le produit défectueux pour lequel il était à l'origine prévu, ledit produit de remplacement ne bénéficiera d'aucune garantie supplémentaire ni d'aucune période de garantie restante applicable au produit initialement vendu.

C. Intervention sur site :

1. Après diagnostic, si un produit est jugé défectueux par le support technique de Promethean, Promethean organisera à ses frais la visite d'un prestataire de service Promethean sur le site du client. Promethean pourra également envoyer un produit de remplacement au client, que le prestataire de service utilisera lors de sa visite. Une fois le produit de remplacement réceptionné sur le site du client, le client sera responsable de sa protection.
2. Le prestataire de service Promethean est responsable de la désinstallation du produit défectueux et de la réinstallation de toutes pièces ou produits de remplacement et doit s'assurer que le produit est entièrement opérationnel avant de quitter le site.
3. Le prestataire de service Promethean sera tenu d'emballer les produits défectueux sur le site du client pour qu'ils soient retournés à Promethean.
4. S'il est demandé au prestataire de service Promethean, à son arrivée sur le site du client, de réparer un ou des produits dont les détails (numéro de série et type de produit, par exemple) sont différents de ceux consignés lors du diagnostic, le prestataire de service Promethean ne sera pas tenu d'effectuer la réparation et Promethean se réservera le droit de facturer au client les frais d'appel et/ou les pièces fournies dans le cadre de l'appel/la réclamation ainsi que tous autres frais accessoires découlant de la fourniture de la pièce, que le client convient de payer.
5. Les produits fournis sous garantie en remplacement initial bénéficieront de la période de garantie restante du produit qu'ils remplacent à compter de la date à laquelle Promethean a expédié le produit de remplacement, excepté dans le cas des lampes de remplacement dont la période de garantie est de 90 jours à compter de la date d'expédition.
6. Toute question relative à une réparation dans le cadre de la garantie non mentionnée dans les présentes Conditions générales, devra être examinée et déterminée par le prestataire de service lors de l'évaluation de risque sur site. Il incombe au prestataire de service de décider si l'intervention sur site peut être réalisée en toute sécurité.
7. Afin de pouvoir réparer le produit défectueux d'une manière responsable, l'équipement du client et l'espace du site où se situe le produit à réparer doivent être facilement accessibles selon les critères suivants :
 - a) Promethean se réserve le droit de demander au client de l'aider à déplacer le produit défectueux sur le site du client ; le client doit accepter dans la mesure du possible.
 - b) Si le produit est fixé au mur, la partie inférieure du produit ne doit pas se trouver à plus d'1,4 m du sol.
 - c) Le produit doit être accessible directement, sans aucune gêne.
 - d) Si le produit est situé au-dessus du sol, il doit être accessible au moyen d'un appareil de levage capable de contenir le produit de remplacement dans son emballage.
 - e) Si le produit est installé sur un support ou un écran tiers, il doit être accessible sans avoir besoin des outils ou de l'équipement d'un spécialiste.
 - f) Promethean se réserve le droit de ne pas exécuter le service de garantie si l'un de ces critères n'est pas respecté.

D. Installation :

Promethean recommande que tous ses produits soient installés par un installateur compétent. Les dommages occasionnés par une installation non conforme seront exclus de la garantie. Consultez la section III, Exclusions de garantie. Promethean ne sera pas tenu responsable des dégâts matériels ni des blessures corporelles résultant d'une installation incorrecte, défectueuse ou non conforme.

E. Logistique de garantie :

1. Le client doit s'assurer que tous les produits de remplacement ne présentent aucun dommage physique visible au point de livraison. Tout dommage constaté doit être signalé aux sociétés du Groupe Promethean sous 7 jours.
2. Les livraisons de produit Promethean s'effectuent en bordure de trottoir uniquement : les produits sont livrés au niveau du point sûr le plus proche de votre propriété sur le trottoir. Vous devez vous assurer d'avoir assez de main d'œuvre disponible pour déplacer la livraison. Le livreur n'est pas habilité à le faire pour vous.
3. La collecte des produits Promethean s'effectue au niveau de l'entrée principale du bâtiment en rez-de-chaussée.
4. Pour les pays qui n'acceptent pas les livraisons Rendu droits acquittés (DDP, Delivery Duty Paid), Promethean livrera à l'aéroport ou au port le plus proche de l'adresse de livraison. Il incombe au client d'accepter la livraison et d'acquitter les taxes de dédouanement et tous les frais de logistique avant la réception. Promethean acceptera de prendre en charge tous les droits de douane et les taxes liées.

III. Exclusions de garantie**A. Promethean ne fournira aucune garantie dans les cas suivants :**

1. Produits non achetés par le client auprès de Promethean ou d'un partenaire de distribution Promethean agréé ;
2. Produits modifiés et/ou utilisés comme composants d'autres produits, qu'il s'agisse de produits Promethean ou non ;
3. Produits utilisés de manière non conforme aux instructions relatives au produit Promethean ou spécifications du fabricant ;
4. Produits ayant subi, de manière délibérée ou accidentelle, un dommage causé par, notamment, un usage impropre ou abusif, une perte ou des dégâts provoqués par un incendie, une catastrophe naturelle, une guerre, des actes de violence ou des émeutes, le déplacement d'un équipement, des produits en transit, des coupures ou variations de l'alimentation électrique, un environnement extrême (humidité ou température extrêmes), des tensions ou interférences physiques ou électriques, une installation ou réparation non conforme réalisée par un installateur ou fournisseur tiers, la dégradation délibérée de produits par gravure ou écriture (notamment le code postal, le nom ou autre identifiant apposé sur le produit), ou des défaillances survenant suite à un retrait/un remplacement/une réinstallation incorrect du produit ;
5. Produits délibérément ou accidentellement endommagés suite à un nettoyage régulier non conforme aux instructions de nettoyage et d'entretien fournies par Promethean et disponibles sur le site <https://support.prometheanworld.com> ;
6. Articles, tels que des équerres ou raccords, susceptibles d'être inclus dans l'emballage et utilisés dans le cadre de la fixation du produit sous garantie ;
7. Produits de consommation (autres que la lampe du vidéoprojecteur tel que stipulé ci-après dans la section Divers), notamment des piles, fusibles, connecteurs, garnitures, boutons, câbles, blocs d'alimentation et pointes d'écriture ;
8. Produits endommagés suite à leur utilisation conjointe avec des produits ou applications tiers ; ou
9. Composants standard des produits, si la défaillance survient hors des normes internationales associées ; et
10. Produits dont le numéro de série a été retiré ou endommagé dans la mesure où cela rend l'identification de la propriété et de la garantie impossible ;
11. Entretien ou réparation de produit non autorisé(e) par Promethean.

B. Fausse déclaration des conditions de garantie :

Promethean ne sera pas tenu responsable dans tous les cas où un partenaire de distribution aura présenté de manière inexacte les conditions ou niveaux de service des garanties Promethean. Le client sera tenu de comprendre les Conditions générales matérielles Promethean s'appliquant à l'une comme à toutes les garanties Promethean avant l'achat du produit. Promethean ne fournira aucun service dans le cadre de réclamations de garantie ou niveaux de service proposés par les partenaires de distribution ou autres revendeurs de manière indépendante.

C. Les défaillances liées ou dues aux conditions suivantes ne sont pas couvertes par la garantie Promethean :

1. Installation ou configuration du produit, y compris la connexion aux serveurs locaux et distants ;
2. Matériels ou logiciels tiers ;
3. Câblage externe tiers ;
4. Entretien non autorisé par Promethean

IV. Divers

1. Les produits de remplacement seront d'une qualité égale ou supérieure à celle du produit d'origine, mais pas nécessairement neufs. Il peut s'agir de produits réparés ou remis à neuf en parfait état de marche.
2. Promethean se réserve le droit de facturer tout service fourni dans le cadre d'une réclamation qui contrevient aux présentes Conditions générales. Le client sera avisé au moment de la réservation/commande du service si des frais sont susceptibles de s'appliquer. Si, à une date ultérieure, Promethean estime avoir fourni un service en réponse à une réclamation enfreignant les Conditions générales applicables, y compris aucun défaut détecté, Promethean se réserve le droit de facturer au client les dépenses associées aux pièces, produits, travaux, etc. encourues pour la prestation dudit service. Outre les recours dont peut disposer Promethean au regard de la loi, le défaut de paiement de la facture pourra amener Promethean à refuser de fournir des services dans le cadre de futures réclamations du client tant que la facture ne sera pas payée.

3. Promethean se réserve le droit de facturer au client les dépenses associées aux pièces, produits, travaux, etc. encourues pour la prestation dudit service. Outre les recours dont peut disposer Promethean au regard de la loi, le défaut de paiement de la facture pourra amener Promethean à refuser de fournir des services dans le cadre de futures réclamations du client tant que la facture ne sera pas payée.
4. Promethean se réserve le droit de demander des preuves photographiques du produit défectueux et/ou de l'emplacement du produit défectueux sur le site avant le début du service.
5. Disposition « Défectueux à l'arrivée » (DOA, Dead on Arrival) destinée aux clients
 - a) Un produit est considéré comme « Défectueux à l'arrivée » si, lors de sa première utilisation, il tombe en panne dans les 10 jours suivant son installation ou configuration et dans les 120 jours suivant son achat auprès d'une des sociétés du Groupe Promethean. Si, après un diagnostic mené par le client et le support technique Promethean, le produit est identifié comme étant hors d'état de marche, Promethean remplacera le produit défectueux dans le respect de la procédure de Remplacement anticipé décrite à la section II : Niveaux de services de garantie.
 - b) Si la première utilisation et la défaillance du produit ont lieu passés les 120 jours suivant l'achat du produit, le client sera en droit de bénéficier du support garantie pour ce produit conformément aux Conditions générales de la garantie ActivCare standard de Promethean.
 - c) Le client devra organiser la réinstallation du produit de remplacement à ses propres frais.
 - d) En cas de litige, les Conditions générales de garantie matérielle Promethean applicables dans le pays où le produit est installé ou configuré s'appliqueront sans tenir compte du lieu et du revendeur auprès duquel ledit produit a été acheté.
6. Les lampes achetées en tant qu'éléments d'un vidéoprojecteur bénéficient d'une garantie telle que décrite dans le tableau récapitulatif disponible à : <https://www1.support.prometheanworld.com/fr/content/resume-de-la-matrice-des-garanties>, incorporé aux présentes Conditions générales de garantie, par cette référence.
 - i) Les lampes de remplacement seront remplacées en vertu des conditions du service de Remplacement anticipé. Cette disposition est soumise au fonctionnement du projecteur conforme aux instructions et aux conditions normales établies dans le guide de l'utilisateur dudit vidéoprojecteur.
 - ii) L'enregistrement d'un vidéoprojecteur ou l'achat d'une garantie améliorée ne prolonge pas la période de garantie d'une lampe au-delà de la période définie dans le tableau récapitulatif de garantie.
 - iii) La garantie de la lampe du vidéoprojecteur s'applique exclusivement en cas de défaillance complète de la lampe, et non en cas d'usure normale telle qu'une diminution de la luminosité au fil du temps.
 - iv) Les lampes de vidéoprojecteur sont des produits de consommation et Promethean n'offre aucune garantie que la durée de vie estimée sera atteinte.
 - v) Les lampes achetées séparément d'un vidéoprojecteur ne bénéficient que de 90 jours de garantie RFR.
7. Les produits fournis dans le cadre d'une activité promotionnelle, à la seule discrétion de Promethean, bénéficieront de la garantie ActivCare standard de Promethean, applicable au produit et pays correspondants, à compter de la date d'expédition de Promethean.
8. Responsabilité du client :
 - I. Procurer les informations correctes et complètes relatives à toute défaillance au support technique Promethean et apporter sa coopération dans le cadre du diagnostic. Si le client ne suit pas la procédure de diagnostic du support technique Promethean, Promethean se réserve le droit de lui facturer les frais d'appel et/ou les pièces fournies dans le cadre de l'appel/la réclamation d'origine ainsi que tous autres frais accessoires découlant de la fourniture de la pièce.
 - II. Supprimer toutes les données personnelles du produit défectueux dans la mesure où Promethean ne sera pas tenu responsable de leur restauration ou conservation.
 - III. Retirer tout matériel autre que le matériel Promethean, y compris mais sans s'y limiter clés USB, cartes PC et matériel OPS.
9. Tout produit vendu par des partenaires de distribution à des territoires ne faisant pas partie d'une liste spécifique mais pouvant être considérés par un client ou un tiers comme faisant partie d'un territoire répertorié bénéficieront uniquement de l'entretien offert dans le cadre du niveau de service Retour pour réparation.

V. Enregistrement des produits et activation des Conditions générales

1. Afin d'assurer ses services dans les meilleures conditions auprès de ses clients dans le cadre de ses offres de garantie ActivCare Plus, Promethean doit obtenir des informations concernant lesdits clients ainsi que les produits qu'ils ont achetés et installés. Pour se procurer ces informations, Promethean autorisera l'enregistrement des produits et l'activation des garanties ActivCare Plus sur le portail d'enregistrement de Promethean.
<https://registration.prometheanworld.com>
2. La personne chargée de l'enregistrement sera tenue de s'assurer que toutes les informations fournies sont correctes et vérifiées. Dans le cas où les informations enregistrées s'avèreraient incorrectes, Promethean jugerait ces irrégularités comme la marque d'un manquement à ses Conditions générales et serait en droit de déclarer un enregistrement comme nul et non avenue à sa seule discrétion, auquel cas toutes les conditions de garantie applicables consécutivement à l'enregistrement seraient également considérées comme nulles et non avenues.
3. L'enregistrement d'un produit sur le portail d'enregistrement ne permettra en aucun cas de déduire que l'installation a été réalisée par un installateur certifié. L'enregistrement d'un produit pour le compte d'un client sur le portail d'enregistrement ne vaudra en aucun cas acquisition du produit par la partie procédant à l'enregistrement.
4. Sauf indication contraire, l'enregistrement sur le portail d'enregistrement sera supposé avoir été effectué avec l'approbation du client enregistré.
5. L'enregistrement de produits couverts par la garantie ActivCare de Promethean devra être effectué dans les 90 jours suivant l'installation ou la configuration, et l'installation devra être effectuée dans les 365 jours à compter de la date d'expédition par Promethean. L'activation de la garantie ActivCare Plus de Promethean du produit enregistré devra être effectuée dans les 180 jours suivant l'installation ou la configuration, et l'installation devra être effectuée dans les 365 jours à compter de la date d'expédition de Promethean. Au terme de ce délai, Promethean pourra ne pas reconnaître ces produits comme étant valablement enregistrés. Promethean se réserve le droit de supprimer tout enregistrement contrevenant aux Conditions générales.
Cliquez sur les liens suivants pour plus d'informations :
<https://www1.support.prometheanworld.com/fr/content/garanties-activcare>
<https://registration.prometheanworld.com>

VI. Mentions légales : Droits et restrictions

À l'exception de ce qui a été convenu dans les présentes Conditions générales de garantie et dans les limites permises par la loi, Promethean réfute expressément toute garantie implicite, notamment les garanties de qualité marchande et d'adéquation à une utilisation particulière et les garanties relatives aux vices cachés ou latents. Étant donné que Promethean ne peut pas réfuter ni exclure légalement des garanties implicites en vertu des lois applicables, dans la mesure du possible tout droit aux termes desdites garanties implicites prendra fin à l'expiration de la période de garantie applicable.

Ces garanties vous accordent des droits juridiques spécifiques et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui peuvent varier d'un pays, d'un état ou d'une région à l'autre. Ces garanties limitées sont régies et interprétées en vertu des lois anglaises.

A. Accord complet :

Le présent document et tout document cité en référence constituent l'accord complet relatif aux Conditions générales des garanties matérielles de Promethean et remplacent tout(e) accord, disposition ou représentation concernant le produit, y compris toute représentation incluse dans les documents commerciaux de Promethean ou conseils donnés par Promethean ou un employé de Promethean ou un revendeur, partenaire commercial, partenaire ou distributeur de Promethean. Aucun revendeur, partenaire commercial, partenaire ou distributeur de Promethean n'est autorisé à apporter ou autoriser des modifications, extensions, ajouts ou variations des Conditions générales des garanties ni à proposer tout autre recours (notamment l'offre d'un remboursement) pour ou au nom de Promethean. Aucune modification ne peut être apportée aux Conditions générales de garantie, autre que par écrit et par un représentant agréé de Promethean.

B. Divisibilité :

Si une disposition des présentes Conditions générales de garantie Promethean est réputée nulle, illégale ou non imposable pour quelque raison que ce soit par un tribunal compétent, ladite disposition sera retirée sans conséquence sur les autres dispositions. Si une disposition des présentes Conditions générales indispensable à la réalisation de l'objectif de ces garanties est réputée non valable dans quelque mesure que ce soit, le client et Promethean entameront sans délais des négociations menées de bonne foi pour remédier à cette non-validité.

C. Limitation de responsabilité :

Dans les limites permises par la loi, Promethean ne sera pas tenu responsable de tous pertes ou dommages directs, indirects, spécifiques, accidentels ou consécutifs découlant du non-respect d'une garantie ou condition Promethean, que ce soit de manière délictuelle, contractuelle (y compris par négligence), en équité ou toute autre théorie légale, notamment la perte ou la détérioration de données, la perte de biens incorporels, la perte d'activités, la perte d'opportunités commerciales ou la perte de réputation.

La limitation qui précède ne s'appliquera pas au décès ou aux lésions corporelles ou à toute responsabilité prévue par la loi pour des actes ou omissions fautifs, qu'ils soient intentionnels ou imputables à une négligence grave, ou tous autres perte ou dommages pour lesquels la responsabilité ne peut pas être limitée ou exclue en vertu d'une disposition légale.

Sauf dispositions contraires prévues par la loi, la responsabilité totale de Promethean en vertu des présentes conditions ou toute réclamation de garantie devra, dans le cas d'une garantie améliorée, se limiter au remboursement du prix payé par le client pour toute garantie améliorée ou ne pourra dépasser 100,00 GBP (cent livres sterling).